

Règlement de la course

Délai d'inscription et paiement

Depuis le site internet : www.superrun.ch.
• jusqu'au vendredi 28 août 2020 à midi.

Paiement par carte de crédit, de débit ou Paypal.

Fondation Jeunesse & Familles, Ch. des Champs-Courbes 25a, 1024 Ecublens Indiquer : nom – prénom – adresse - date de naissance - no de tél. -distance - nom de l'équipe (course duo)

Pas d'inscription sur place!

Organisateur

L'organisateur de la course « La Super Run » est la Fondation Jeunesse & Familles (FJF). Le site internet spécifique à la course est : www.superrun.ch
Tél. 021 644 20 30, superrun@fjfnet.ch

Dossard

Le retrait des dossards a lieu le dimanche 30 août de 10h à 14h30 dans la salle polyvalente de Tolochenaz, jusqu'à 30 minutes avant chaque départ.

Aucun participant ne sera admis au départ de la course s'il n'est pas en possession d'un dossard. Sa finance d'inscription ne sera pas remboursée.

Celui-ci doit être fixé sur la poitrine de manière visible et non plié.

Nom	Distance	Age	Tarif d'inscription
Bisounours	500 mètres (1 tour) (avec parent possible	e)2017, 2016, 2015	10
Barbidur	1 km (2 tour)	2015, 2014, 2013	10
Jack-Jack	1.5 km (3 tours)	2012, 2011, 2010	10
Titeuf	2.5 km	2009, 2008, 2007	10
Jolly Jumper	9 km (individuel)	dès 14 ans (2006)	20
Tic & Tac	9 km en relais-duo (4,5 km par coureur)	dès 10 ans (2010)	30 par équipe

Aucune dérogation d'âge ne sera acceptée.

Catégories

Barbidur, Jack-Jack, Titeuf: 1 catégorie fille et 1 catégorie garçon pour chaque course Jolly Jumper: Cat. 1: 14 ans à 29 ans / Cat. 2: 30 ans à 49 ans / Cat 3: 50 ans et plus Tic & Tac: 1 seule catégorie par équipe

Horaires

10h45	Bisounours (avec parents possible)	Pas de podium (pas chronométrée)
11h00	Barbidur (2 tours)	12h15 Podium
11h15	Jack-Jack (3 tours)	12h15 Podium
11h30	Titeuf (2.5 km)	12h15 Podium
13h15	Jolly Jumper (9 km individual)	16h00 Podium
14h45	Tic & Tac (9 km en relais-duo - 2 x 4,5km)	16h00 Podium

Temps limite de course : Jolly Jumper et Tic & Tac : 1h30



Respect du parcours

Chaque participant doit impérativement suivre le parcours officiel pour des raisons de sécurité et d'équité envers les autres concurrents. En cas de non-respect, l'organisateur mettra hors course ce concurrent.

Interdictions et tolérance sur le parcours

Les vélos, poussettes, engins à roulettes ou motorisés, hormis ceux de l'organisation, sont interdits sur le parcours. L'utilisation de bâtons de nordic walking est permise uniquement sur la course Tic & Tac. Les marcheurs partent derrière les coureurs et effectue une boucle de 4.5 km. En cas de non-respect le participant sera disqualifié.

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Soft Timing (hormis course Bisounours, non chronométrée).

Port du dossard sur la poitrine.

Course Tic & Tac (relais-duo) : seul le temps de course final par équipe sera remis. Aucune réclamation ne sera admise.

Echauffement collectif: sur place

Ravitaillement : à mi-parcours de la course Jolly Jumper de 9 km et à l'arrivée pour toutes les courses.

Prix souvenirs et prix spéciaux

Toutes les participants des courses recoivent une médaille à l'arrivée.

Afin de garantir un prix de course attractif et par soucis écologique, aucun prix souvenir ne sera remis aux coureurs.

Prix podiums en nature :

- aux 3 premiers de chaque catégorie enfants (filles et garçons) (sauf la Bisounours).
- aux 3 premières équipes de la course Tic & Tac (9 km relais-duo)
- aux 3 premiers et 3 premières de la course Jolly Jumper par catégories d'âge :14-29 ans, 30-49 ans, 50 ans et plus.

Vestiaires et douches : à la salle de gym de Tolochenaz

Objets de valeur

L'assurance est l'affaire de chaque participant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de dommage et d'accident. Ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. Une consigne gratuite est prévue au retrait des dossards.

Non-participation

Aucun remboursement n'est accordé et aucun report d'inscription à l'année suivante n'est possible.

Engagement du participant

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs.

Les participants sont priés d'adopter une attitude respectueuse de l'environnement.



Santé, responsabilité et assurance accident

La Super Run est une épreuve d'endurance qui nécessite d'être en bonne santé. La participation se fait sous la responsabilité du coureur et à ses risques. Tout participant, peu importe leur lieu de résidence, doit être assuré contre la maladie, l'accident et avoir une responsabilité civile. Par son inscription, il atteste qu'il est en bonne santé et décharge l'organisateur. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème de santé ou d'accident avant, pendant et après la course.

Protection des données

Par son inscription, le coureur autorise l'organisateur à publier des photos et vidéos prises durant la manifestation.

Communication

En s'inscrivant, le participant autorise la course à lui envoyer sa newsletter, en rapport avec la FJF et la Super Run. Il a le droit en revanche de se désabonner en adressant un e-mail à : superrun@fjfnet.ch